

PÉRIMÈTRE DU BIEN PROPOSÉ À L'INSCRIPTION

CE SITE EXCEPTIONNEL EST NOTRE "BIEN À TOUS".

LE PRÉSERVER, LE VALORISER, LE DÉVELOPPER, LE FAIRE VIVRE : VOILÀ NOTRE MISSION COMMUNE.

Pendant quatre ans, l'Association a travaillé en partenariat avec les 4 intercommunalités :

- la Communauté d'agglomération du Grand Dijon
- la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin
- la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges
- la Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud

Le périmètre d'inscription est composé de deux grandes catégories :

- la ZONE CENTRALE, cœur de l'inscription, qui recèle la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien**
La zone centrale proposée des climats a été déterminée en retenant les territoires les plus significatifs du «géo-système» des climats (critères géomorphologiques, présence de climats, sites urbains, etc.) qui détenaient une forte identité historique et bénéficiaient déjà d'un ensemble très complet de mesures de protections et de gestion. Les limites du périmètre reposent sur des éléments physiques du territoire et/ou les réalités foncières permanentes des climats.
- la ZONE ÉCRIN, conçue comme une protection supplémentaire pour l'intégrité du site**
Le tracé continu de la zone écrin, définie au regard des enjeux de gestion, repose :
 - à l'ouest, dans les Hautes-Côtes, sur la courbe de niveaux la plus haute et tient compte des covisibilités sur ou depuis la zone centrale (enjeux paysagers) ;
 - au sud, sur des délimitations physiques permettant de prendre en compte les enjeux paysagers perceptibles depuis le pied de la Côte ;
 - à l'est, sur le tracé de l'autoroute A 31 qui apparaît comme la limite d'extension du site culturel au XX^e siècle, permettant ainsi la prise en compte des points de vue sur et depuis la plaine de Saône ;
 - au nord, sur le tracé du contournement autoroutier de Dijon exprimant l'étendue de l'agglomération.

Le périmètre du bien comporte :

- 40 communes faisant partie de la zone centrale et de la zone écrin
- 64 communes faisant exclusivement partie de la zone écrin
- 38 communes associées aux enjeux de gestion

Bien entendu, c'est l'ensemble d'un large territoire qui est concerné par ce patrimoine inestimable. C'est une même ambition qui est partagée par l'ensemble des acteurs du site.

Mobilisons-nous !

